

Relais de la Saint Valentin

8 février 2026

RÈGLEMENT

DÉPART 10 H - PARC DE CLAIRFONT - TOULOUGES

Art 1 : Le relais est une course en binome - **5 km chacun + 2 km ensemble**.
La distance de la course est de 7km par coureur.

Art 2 : Les frais d'inscription sont fixés à **10 Euros par personne**.

Art 3 : Pour les non licenciés vous devez impérativement générer votre PPS
via : <https://pps.athle.fr>

Ou bien fournir un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an au moment de l'épreuve.

Art 4 : Inscriptions : www.centre-pyrenees-trail.com

Art 5 : Récompense 3 équipes femme/homme et mixte

Art 6 : Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement pour la compétition. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou dégradations.

Art 7 : En cas de force majeure ou de circonstances mettant en jeu la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Art 8 : Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur et ses ayants droit tel que les médias ou partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière.